



RÉUNION DU BUREAU

10 OCTOBRE 2016

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille seize le dix octobre, les Membres du Bureau de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 30 septembre 2016 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 17 heures 11 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ. Il est procédé à la désignation de Madame Mélanie BOULANGER en tant que secrétaire de séance.

Etaients présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CORMAND (Canteleu) à partir de 17 heures 19, Mme DEL SOLE (Yainville), M. FOUCAUD (Oissel), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), , Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), Mme GUILLOTIN (Elbeuf) à partir de 17 heures 18, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme KLEIN (Rouen) à partir de 17 heures 22, M. LAMIRAY (Maromme), , M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), M. MOREAU (Rouen), M. OVIDE (Cléon), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen) à partir de 17 heures 22, M. RANDON (Petit-Couronne) à partir de 17 heures 14, M. ROBERT (Rouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville),

Etaients représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGELES (Rouen) pouvoir à Mme RAMBAUD à partir de 17 heures 22, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) pouvoir à M. BONNATERRE, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à Mme BOULANGER, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) pouvoir à Mme KLEIN à partir de 17 heures 22.

Absent non représenté :

M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray).

*** Développement et attractivité - Equipements culturels Fabrique des savoirs- Convention de partenariat scientifique et financier à intervenir avec l'Association des Amis d'Hector Malot : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0536)**

La Fabrique des Savoirs présentera, du 17 décembre 2016 au 21 mai 2017, une exposition intitulée « Hector Malot, le roman comme témoignage ».

L'édition du catalogue d'exposition, en partenariat avec l'Association des Amis d'Hector Malot, s'élève à 8 230 €TTC et est répartie entre la Métropole Rouen Normandie (6 584 €TTC, soit 80 % de la somme totale) et l'Association des Amis d'Hector Malot (1 646 €TTC, soit 20 % de la somme totale).

Les termes de la convention de ce partenariat à intervenir avec l'Association des Amis d'Hector Malot sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels Musées- Musée Le Secq des Tournelles - Convention de donation avec défiscalisation à intervenir avec M. et Mme Dunod, collectionneurs, pour le don de 91 objets de poids et mesures (trébuchets et balances de changeurs) : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0537)**

La donation au musée Le Secq des Tournelles, des 91 objets de poids et mesures (trébuchets et balances de changeurs) de M. et Mme DUNOD, qui sera assortie de deux dépôts susceptibles de donations futures, le tout correspondant à l'ensemble des objets de la collection Jérôme et Marie-France DUNOD, permettant ainsi le développement d'un axe spécifique consacré à ces problématiques, est acceptée.

Les frais liés à l'organisation d'une exposition et d'une publication (estimés à 65 000 €) frais d'enlèvement compris, permettant de valoriser cette collection, réalisées dans les trois ans à partir de la signature de la convention de donation sont pris en charge par la Métropole Rouen Normandie.

Un reçu fiscal sera délivré à M. et Mme DUNOS, conformément aux articles 885-0 V bis A et 200 du Code Général des Impôts.

Les termes de la convention à intervenir entre la Métropole Rouen Normandie et M. et Mme DUNOS sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- - Convention cadre à intervenir avec le Musée du Louvre : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0538)**

Le musée du Louvre et les musées de la Réunion des Musées Métropolitains ont en commun de vastes champs de compétences tels que l'archéologie, les beaux-arts, les arts graphiques, les arts décoratifs.

Dans ce cadre, un partenariat est conclu dont les axes principaux portent sur les projets suivants : recherche et collaboration scientifique, valorisation des collections des parties, expertise et échange de compétence dans les domaines de spécialités respectifs des parties.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le Musée du Louvre sont approuvés et la signature de ladite convention et toute pièce afférente est autorisée.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - NetSecure Day - Versement d'une subvention : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0539)**

L'édition 2016 des journées NetSecure Day se tiendra le 15 décembre 2016 à Seine Innopolis afin de poursuivre les actions en faveur du numérique normand.

Une subvention à hauteur de 3 400 € est attribuée à l'association NetSecure Day pour l'organisation du NetSecure Day 2016.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Aide à l'investissement d'entreprise - Attribution d'une subvention à la SCI Paris Evolution au bénéfice de la SARL Atelier de la Roselière - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0540)**

Une subvention est allouée, au titre de l'aide à l'investissement d'entreprise, à la sarl Atelier de la Roselière par l'intermédiaire de la société de portage immobilier la SCI Paris Evolution, dont le montant s'élève à 7 500 € pour un investissement immobilier éligible évalué à 300 000 € dans les conditions fixées par convention.

L'extension immobilière doit permettre à cette entreprise adaptée de créer de nouveaux postes de travailleurs handicapés (4 emplois supplémentaires sous trois ans portant ainsi l'effectif à 30 salariés).

Les termes de la convention d'aide à l'investissement d'entreprise sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Equipements du Medical Training Center (MTC) du CHU-Hôpitaux de Rouen - Programmation 2016 - Versement d'un fonds de concours - Convention de partenariat à intervenir avec le CHU : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0541)**

Le Medical Training Center (MTC) a pour objectif de proposer, fin 2016, une offre de formation multi-disciplinaire, interactive et collaborative à l'ensemble des personnels de santé concernant de nombreuses disciplines (cardiologie, chirurgie cardiaque, chirurgie thoracique, gynéco-obstétrique, imagerie, microbiologie, nutrition, ORL, urologie). Le montant total de ces équipements est estimé à 1,6 M€.

Un fonds de concours d'investissement d'un montant de 500 000 € est accordé au CHU-Hôpitaux de Rouen pour l'équipement du Medical Training Center, au titre de la programmation des aides à la création de plate-formes technologiques.

Les termes de la convention à intervenir avec le CHU sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Normandy French Tech - Convention de moyens alloués à l'association Normandy French Tech : autorisation de signature et versement subvention (DELIBERATION N° B2016_0542)**

La résiliation de la convention initiale de mise en commun de moyens d'appui au territoire est approuvée ainsi que le versement à la Communauté d'agglomération Caen-la-Mer du montant dû pour la période d'avril à septembre 2016, soit 22 500 €.

Les termes de la convention de financement de l'association Normandy French Tech sont approuvés.

Il est attribué à l'association Normandy French Tech, d'une part, une subvention de 45 000 € pour le financement du poste du délégué général et des deux délégués généraux adjoints du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 et d'autre part, une subvention de 35 000 € pour le financement des actions 2016.

Le Président est autorisé à signer la convention et tous les actes y afférents.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Commune de Bihorel - Dérogation au repos dominical - Demande d'avis (DELIBERATION N° B2016_0543)**

Un avis défavorable est émis à la demande de la commune de Bihorel sollicitant l'ouverture de ses commerces de vente au détail de vêtements et chaussures pour 6 dimanches en 2017.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Convention à intervenir avec l'ADAPT : autorisation de signature - Versement d'une subvention : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0544)**

Le versement d'une subvention à l'association l'ADAPT, est autorisé à hauteur de 1 000 € pour l'organisation d'une action expérimentale intitulée « Entreprise Handirect », dans le cadre de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées, dans les conditions fixées par la convention. Le budget prévisionnel de l'action expérimentale est de 5 500 €.

Les termes de la convention sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec l'association l'ADAPT.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Promotion intercommunale de la jeunesse - Versement d'une subvention au Comité Régional des Associations Jeunesse et d'Education Populaire de Haute-Normandie (CRAJEP) : autorisation - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0545)**

La convention à intervenir avec le Comité Régional des Associations Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) de Haute-Normandie est approuvée.

Une subvention de 5 000 € est attribuée au CRAJEP, destinée à la poursuite de l'animation du réseau des associations et des collectivités du territoire œuvrant dans le domaine de la jeunesse.

Le Président est habilité à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - IDEFI Innovent-e - Centre d'Etudes Supérieures Industrielles (CESI) - Manifestation "48 h pour faire vivre des idées" - Versement d'une subvention : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0546)**

Une subvention de 4 500 € est attribuée au Centre d'Etudes Supérieures Industrielles (CESI) de Rouen pour l'organisation de la manifestation 2016 « 48 h pour faire vivre des idées », sous réserve de fournir un compte rendu de la manifestation comprenant notamment le nombre d'étudiants participants, l'appréciation des étudiants et des entreprises impliquées et une synthèse du rapport final.

La manifestation aura lieu dans les locaux du CESI les 17 et 18 novembre 2016. Le budget prévisionnel de la manifestation est de 9 000 €.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Rouen Normandie Tourisme et Congrès - Classement Préfectoral - Renouvellement de la demande : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0547)**

La demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme Rouen Normandie Tourisme et Congrès auprès des services de l'État est approuvée.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Avenant à la convention de mise en œuvre du volet foncier du Programme Local de l'Habitat : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0548)**

Le dispositif partenarial sur le foncier, mis en place avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) sur le territoire de la Métropole est prolongé d'une année permettant le financement en 2017 des derniers projets du PLH 2012-2017 relevant de la minoration foncière et de la régénération urbaine.

L'avenant n° 1 à la convention de mise en œuvre du volet foncier du Programme Local de l'Habitat est approuvé et le Président est habilité à le signer.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Délégation des aides à la pierre par l'Etat - Modification de la programmation du logement social 2016 : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0549)**

Les modifications de la programmation 2016 présentées en annexe de la délibération sont approuvées.

Les critères de priorisation des décisions de financement tels qu'approuvés par la délibération du 29 juin 2016 demeurent inchangés et conformément à cette même délibération, les subventions seront attribuées par décision du Président, dans la limite de l'enveloppe financière et du nombre d'agrément délégués par l'État.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Aides au logement- Soutien à la réhabilitation de logements - Commune d'Elbeuf - Réhabilitation de 45 logements, 12 rue de la Halle - Versement d'une aide financière à la SAIEM : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0550)**

Une aide financière de 157 500 € (3 500 € par logement) est attribuée à la SAIEM d'Elbeuf pour la réhabilitation des 45 logements locatifs sociaux de la Tour TR2, située 12 rue de la Halle à Elbeuf, à un niveau BBC rénovation 2009.

Le Président est habilité à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Aménagement de Seine-Sud - Opération d'aménagement du Halage - Définition des modalités de la mise à disposition des compléments à l'étude d'impact et des modalités de mise à disposition du bilan (DELIBERATION N° B2016_0551)**

Les modalités suivantes ont été fixées pour la mise à disposition des compléments à l'étude d'impact :

- consultation en libre accès de l'étude d'impact complétée et de l'avis de l'autorité environnementale à l'accueil du siège de la Métropole Rouen Normandie du lundi au vendredi aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie,

- mise à disposition d'un registre à l'accueil, au siège de la Métropole, du lundi au vendredi aux horaires habituels d'ouverture, permettant de consigner les avis, observations et questions relatives à cette étude. En premières pages de ce registre, les informations suivantes apparaîtront :

. l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et celles des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements,

. l'avis de l'autorité environnementale sur les compléments à l'étude d'impact,

- de mentionner par avis l'ensemble des modalités précisées ci-dessus dans la rubrique annonces légales de deux journaux locaux et ce au moins huit jours avant la mise en place des modalités. Les publicités et modalités d'affichage de cet avis seront effectuées selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur,

- de mettre à disposition l'ensemble des documents suscités pour une durée de 15 jours.

Les modalités suivantes ont été approuvées pour la mise à disposition du bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact complétée :

- dossier consultable au siège de la Métropole Rouen Normandie (14 bis avenue Pasteur à Rouen) et en mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray aux heures d'ouverture habituelles au public et sur le site internet de la Métropole pendant au moins un mois.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat – Urbanisme - PLUi de la Métropole Rouen Normandie - Etude de recensement des indices de cavités souterraines et à ciel ouvert sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie – Demande de subvention : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0552)**

La procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal est engagée, justifiant de procéder à des études approfondies relatives au recensement de cavités sur les communes n'ayant pas d'études ou possédant des études obsolètes (39 communes sont concernées). Le coût prévisionnel de ces études en cours de définition est estimé à environ 130 000 €HT.

Le Président est habilité à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès du Département de Seine-Maritime et des autres financeurs potentiels et à signer tous les documents s'y rapportant.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Aménagement de l'espace des Marégraphes - Attribution d'un fonds de concours au Grand Port Maritime de Rouen - Avenant n° 1 à la convention financière : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0553)**

Les modalités de versement du fonds de concours d'un montant de 319 000 € pour le réaménagement par le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) des quais et terre-pleins de l'espace des Marégraphes sont décalés comme suit :

- 2014 : 93 750 €,
- 2017 : 112 625 €,
- 2018 : 112 625 €.

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention financière du 6 octobre 2014, signée avec le GPMR, sont approuvés sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2017 et 2018 et le Président est habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Aménagement et grands projets - Nouvelle gare- Suivi de l'opération Seine-Cité - Saint-Sever Nouvelle Gare - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation (DELIBERATION N° B2016_0554)**

La concertation préalable à l'opération d'aménagement Saint-Sever Nouvelle Gare est engagée, étant précisé que celle-ci n'implique pas la reconnaissance de l'intérêt métropolitain de l'aménagement Saint-Sever Nouvelle Gare, qui devra, le cas échéant, être approuvée par le Conseil.

Les objectifs poursuivis par l'opération sont définis : créer une nouvelle centralité dans la dynamique de Seine-Cité, contribuer au rayonnement et à l'attractivité de la Métropole, intégrer un nouveau quartier à l'échelle de la Ville et de la Métropole, développer un système de transport et de mobilités alternatives à la voiture individuelle et de construire un quartier adaptable.

Il est précisé que la concertation a pour objectifs d'esquisser un projet partagé répondant aux ambitions et aux besoins du territoire, à préparer celui-ci aux changements engendrés par le projet urbain et le projet de mobilité lié à l'arrivée de la nouvelle gare, à produire une ressource pour les bureaux d'études travaillant sur le projet, à informer et à associer le public, à présenter aux habitants, aux personnes concernées (acteurs socio-économiques et représentants associatifs) les enjeux et objectifs du développement du quartier, les étapes du projet et à permettre de recueillir leurs observations, avis et propositions.

Les modalités de la concertation suivantes sont approuvées :

- informer sur le projet et ses avancées et recueillir l'avis de la population sur le site internet dédié, www.saint-sever-nouvelle-gare.com, et sur le site de la Métropole, à travers un registre électronique et un registre papier disponible au siège de la Métropole et de la Ville de Rouen aux jours et heures d'ouverture au public,
- mettre à disposition du public les principaux documents d'études sur le site internet du projet et au siège de la Métropole et de la Ville de Rouen aux jours et heures d'ouverture au public,
- publier au moins un article sur le projet dans le magazine mensuel de la Métropole et de la Ville de Rouen à chaque grande phase d'études (programmation, avant-projet, ...),
- organiser au moins deux réunions de présentation et d'échanges sur ce projet, à chaque grande phase d'études (programmation, avant-projet, ...), notamment dans le cadre du Conseil de Développement de la Métropole et des Conseils de quartier de la Ville de Rouen, et de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole,
- utiliser les technologies numériques pour débattre de ce projet avec le public et les parties prenantes, à chaque grande phase d'études (programmation, avant-projet, ...), notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole et à partir du site internet du projet,
- d'autres dispositifs variés et complémentaires pourront être proposés afin de permettre aux différents types de publics de participer,
- à l'issue de la concertation, en établir le bilan et le présenter pour approbation aux membres du Bureau métropolitain.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Aménagement et grands projets - Nouvelle gare- Valorisation du réseau ferré d'agglomération - Bilan de la concertation (DELIBERATION N° B2016_0555)**

Le bilan de la concertation sur le projet de valorisation du réseau ferré d'agglomération est approuvé.

Les études sur le quartier de la nouvelle gare de Rouen vont se poursuivre ainsi que la collaboration aux études ferroviaires relevant de la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Espaces publics Voirie- Travaux de restructuration et de création de voiries et espaces publics métropolitains - Voirie Niveau 2 - Relance de 4 lots - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Marchés de travaux : autorisation de signature**

PROJET RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR.

*** Espaces publics et mobilité - Espaces publics Voirie- Marché de fourniture et pose de matériel pour la signalisation verticale routière : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0556)**

Le lancement d'une procédure de consultation par appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, est autorisé pour les travaux de fourniture et la pose de matériels et matériaux de signalisation routière verticale du Pôle de proximité Seine Sud, nécessaires à la maintenance et à la création de la signalisation pour la Métropole Rouen Normandie.

Le Président est habilité à signer les accords-cadres à intervenir après attribution par la Commission d'Appels d'Offres ainsi que tous les documents s'y rapportant sous réserve de l'inscription des crédits.

Le Président est autorisé à poursuivre la procédure en cas d'appel d'offres infructueux, par voie d'accord-cadre négocié selon la décision de la Commission d'Appels d'Offres en application de l'article 30.I.2 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Marché de fourniture et mise en œuvre de marquage pour la signalisation routière horizontale : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0557)**

Le lancement d'une procédure de consultation par appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, est autorisé pour les travaux de fourniture et la mise en œuvre de produits de marquage pour la signalisation routière du Pôle de proximité Seine Sud, nécessaires à la maintenance et à la création de la signalisation pour la Métropole Rouen Normandie.

Le Président est habilité à signer les accords-cadres à intervenir après attribution par la Commission d'Appels d'Offres ainsi que tous les documents s'y rapportant sous réserve de l'inscription des crédits.

Le Président est autorisé à poursuivre la procédure en cas d'appel d'offres infructueux, par voie d'accord-cadre négocié selon la décision de la Commission d'Appels d'Offres en application de l'article 30.I.2 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le raccordement de la voie nouvelle aux rues Pierre Corneille et Ledru Rollin à Sotteville-lès-Rouen : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0558)**

Les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec Habitat 76, fixant sa participation à 14 024,40 €, sont approuvés. Le Président est habilité à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Aménagement d'un giratoire sur la RD7 à Tourville-la-Rivière - Décalage de la date d'achèvement des travaux de réalisation : approbation - Avenant n° 1 à la convention financière avec la SCCV Parc de la Garenne : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0559)**

Le décalage de la date d'achèvement des travaux de réalisation du giratoire au 31 juillet 2017 est approuvé.

Les conditions suspensives de la convention initiale sont prorogées au 31 décembre 2016.

Le Président est habilité à signer l'avenant n° 1 à la convention de participation financière pour la réalisation des équipements publics exceptionnels avec la société bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme, la société SCCV Parc de la Garenne.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Arc Nord Sud T4 - Marchés de travaux - Lancement des consultations : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0560)**

Le lancement de procédures de passation de marchés publics est autorisé pour :

- trois marchés de travaux relatifs aux aménagements urbains sur trois secteurs géographiques distincts,
- un marché de travaux relatif aux paysages et espaces verts,
- un marché de travaux pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore hors périmètre de Rouen et hors stations.

En cas d'appel d'offres infructueux, le Président est autorisé à poursuivre la procédure après décision de la Commission d'Appels d'Offres, par voie de marché négocié conformément à l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ou par relance d'un nouvel appel d'offres.

Le Président est habilité à signer les marchés à intervenir après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que tous les documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution.

Adoptée (contre : 1 voix – abstention : 4 voix).

*** Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Transports en commun - Vente d'un bus réformé : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0561)**

La vente du bus immatriculé AR-233-EQ (série VNEPS09D100001447) est autorisée pour un prix de 18 000 € à la société ALFA TRANSACTION.

Le Président est habilité à signer le contrat et tous les actes afférents à cette vente.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Aménagement et abords des gares- Modernisation de la gare ferroviaire de Rouen rive droite et réaménagement de ses abords - Maîtrise d'œuvre - Marché à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0562)**

La Commission d'Appels d'Offres, après avoir recueilli l'avis du jury, a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement OKRA Landschaftsarchitecten/Agence UP Urbanisme et Paysage/Sogéti/Les Eclairagistes Associés/Epiceum ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres.

Le Président est habilité à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement OKRA Landschaftsarchitecten/Agence UP Urbanisme et Paysage/Sogéti/Les Eclairagistes Associés/Epiceum, sur la base du forfait de rémunération provisoire de 727 854 €TTC, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Fonds de Solidarité Logement - Contribution financière de la Métropole pour l'année 2016 - Convention à intervenir avec le Département : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0563)**

La convention à intervenir avec le Département, au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2016 est adoptée. Elle porte sur un abondement au FSL d'un montant global de 150 000 €, se répartissant en 105 000 € au titre de la part eau et 45 000 € au titre de la part assainissement.

Le Président est autorisé à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - FSIC - Fonds de Soutien aux Investissements Communaux : attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Rouen, Grand-Quevilly, Grand-Couronne, Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Darnétal : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0564)**

Dans le cadre du dispositif de soutien, les communes de Rouen, Grand-Quevilly, Grand-Couronne, Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Darnétal ont sollicité la Métropole au titre du Fonds de Concours aux Investissements Communaux (FSIC), pour un montant total de 723 037,68 €.

- Commune de Rouen – Travaux de désamiantage et de déconstruction du bâtiment annexe de l'ancienne école des Beaux-Arts située rue des Rosiers à Rouen : attribution de la somme de 14 621 €.

- Commune de Grand-Quevilly – Travaux de réaménagement de l'atelier de jour de la rue Leterrier : attribution de la somme de 77 326,46 €.

- Commune de Grand-Couronne – Réhabilitation de l'anneau cycliste A. Magne : attribution de la somme de 14 260 €.

- Commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf – Mise en accessibilité des bâtiments communaux : attribution de la somme de 24 521 €.

- Commune de Darnétal – Extension et rénovation du complexe sportif Ferry : attribution de la somme de 592 309,22 €HT.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - Petites communes - Commune d'Epinau-sur-Duclair - Travaux d'aménagement dans différents bâtiments et espaces publics communaux - Fonds d'Aide à l'Aménagement - Versement des reliquats antérieurs et d'une partie du FAA 2015 : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0565)**

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement est attribué, selon les modalités définies dans la convention financière à la commune d'Epinau-sur-Duclair, au titre du reliquat antérieur et du FAA 2015, soit la somme de 10 091,46 € correspondant aux dépenses hors taxes réellement exposées, pour la réalisation de travaux dans les différents bâtiments communaux.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune d'Epinau-sur-Duclair sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Administration générale - Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les opérations courantes de travaux effectuées par les directions de la Métropole Rouen Normandie (niveaux 2 et 3) - Accord-cadre à bons de commande : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0566)**

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 7 octobre 2016, a attribué l'accord-cadre relatif aux missions ponctuelles de coordination pour la sécurité et la protection de la santé des opérations de travaux à la société Bureau VERITAS en fonction des critères de jugement des offres dont le critère prix jugé sur la base du DQE non contractuel d'un montant de 107 538 €TTC.

Le Président est habilité d'une part, à signer l'accord-cadre à bons de commandes sans minimum ni maximum à intervenir concernant des missions ponctuelles de coordination pur la sécurité et la protection de la santé des opérations de travaux lancées par les services de la Métropole, dans les conditions précitées, avec la société Bureau VERITAS et d'autre part, à signer tous les documents s'y rapportant dans le cadre de l'exécution des marchés.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Budget Transport - Taxe Versement Transport - Procédure d'instruction des demandes de remboursement et d'exemption des contribuables à la taxe versement transport (DELIBERATION N° B2016_0567)**

La procédure d'instruction des demandes de remboursement et d'exemption liées à la taxe versement transport, et notamment les délais impartis pour la transmission des pièces justifiant le bien fondé des demandes des entreprises ou organismes demandeurs telle que détaillée dans la délibération, est approuvée.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Parc d'activités de la Plaine de la Ronce - Commune d'Isneauville - Retrait de la délibération du Bureau du 23 septembre 2013 approuvant la cession d'une parcelle de terrain au profit de M. et Mme SANNIER (DELIBERATION N° B2016_0568)**

Sans réponse du bénéficiaire depuis le dernier contact en date du 14 décembre 2015, la délibération du 23 septembre 2013, décidant de céder une parcelle de terrain au profit de Monsieur et Madame SANNIER, est retirée.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Parc d'activités de la Plaine de la Ronce - Commune d'Isneauville - Retrait partiel de la délibération du Bureau du 10 mars 2014 approuvant la cession de deux parcelles de terrain au profit de la SCI BIEN ETRE (DELIBERATION N° B2016_0569)**

Lors des échanges avec Rouen Normandie Aménagement, concessionnaire de l'aménagement de la Plaine de la Ronce, la SCI Bien-Etre a refusé les conditions de vente pour le lot 30 et a décidé de reporter la réalisation de son projet sur le seul lot 29.

La délibération en date du 10 mars 2014 est retirée partiellement en ce qu'elle porte sur la cession du lot n° 30 du parc d'activités de la Plaine de la Ronce au profit de la SCI Bien-Etre.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Parc d'activités de la Plaine de la Ronce - Commune d'Isneauville - Retrait partiel de la délibération du Bureau du 10 mars 2014 approuvant la cession d'une parcelle de terrain au profit de la SAS EGB (DELIBERATION N° B2016_0570)**

La délibération en date du 10 mars 2014, décidant de céder la parcelle de terrain correspondant au lot 26 du parc d'activités de la Plaine de la Ronce au profit de la SAS EGB, est retirée partiellement, la promesse de vente étant devenue caduque.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Parc d'activités de la Vente Olivier - Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray - Cession d'une partie des parcelles de terrain BL 358 et 423 à la SARL MARCHANI : autorisation - Promesse de vente - Acte authentique : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0571)**

Le lot n° 2 ter de 9 000 m², actuellement cadastré BL 358 pour partie et 423 pour partie, du parc d'activités de la Vente Olivier à Saint-Etienne-du-Rouvray, est cédé à la SARL MARCHANI ou à toute autre société de son choix susceptible de s'y substituer en vue d'y réaliser son projet immobilier selon les conditions suivantes :

- Condition foncière : superficie de 9 000 m² environ.
- Conditions financières conformément à l'avis de France Domaine : le prix de cession est fixé à 25 €HT/m² constructible (8 000 m²) et à 18 €HT/m² sous servitude (1 000 m²) soit 218 000 €HT environ, auquel s'ajoute la TVA sur le prix total. Cette cession est assortie d'une clause de faculté de réméré à négocier.
- Conditions annexes : les frais de la promesse de vente et de l'acte authentique dressé par Maître BOUGEARD notaire à Mesnil-Esnard, sont à la charge de l'acquéreur.

Le Président est habilité à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents nécessaires à la régularisation de cette décision.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Parc d'activités de la Vente Olivier - Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray - Cession d'une partie des parcelles de terrain BL 358 et 423 à la SA TOUFLET : autorisation - Promesse de vente - Acte authentique : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0572)**

Le lot n° 2 bis de 6 650 m², actuellement cadastré BL 358 pour partie et 423 pour partie, du parc d'activités de la Vente Olivier à Saint-Etienne-du-Rouvray, est cédé à la SA TOUFLET ou à toute autre société de son choix susceptible de s'y substituer en vue d'y réaliser son projet immobilier selon les conditions suivantes :

- Condition foncière : superficie de 6 650 m² environ.
- Conditions financières conformément à l'avis de France Domaine : le prix de cession est fixé à 25 €HT/m² soit 166 250 €HT environ, auquel s'ajoute la TVA sur le prix total. Cette cession est assortie d'une clause de faculté de réméré à négocier.
- Conditions annexes : les frais de la promesse de vente et de l'acte authentique dressé par Maître BOUGEARD notaire à Mesnil-Esnard, sont à la charge de l'acquéreur.

Le Président est habilité à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents nécessaires à la régularisation de cette décision.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Berville-sur-Seine - Rue du Village - Parcelles B 590 et B 600 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public (DELIBERATION N° B2016_0573)**

Les parcelles B 590 et B 600, situées sur la commune de Berville-sur-Seine, appartenant à Monsieur Jean-Claude VILLANT, d'une contenance globale de 172 m², sont acquises à l'amiable et sans indemnité.

Sous réserve et à la suite de la régularisation de l'acte d'acquisition, il sera procédé au classement desdites parcelles dans le domaine public intercommunal.

Le Président ou toute personne s'y substituant est habilité à signer le ou les actes notariés se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Acquisition des bâtiments dits "faculté de médecine" et "faculté de pharmacie" : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0574)**

Une emprise de l'ordre de 1 300 m², à détacher de la parcelle cadastrée BY 59, et édifiée des bâtiments « faculté de médecine » et « faculté de pharmacie », appartenant à la Ville de Rouen, situés 198 rue Beauvoisine, est acquise pour un montant de 1 300 000 €HT. Cela permettra une mise en valeur du site muséal composé par le Muséum d'Histoire Naturelle et le Musée des Antiquités.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié s'y rapportant.

Adoptée (Abstention : 4 voix ne prennent pas part au vote).

*** Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature des marchés**
(DELIBERATION N° B2016_0575)

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature des avenants**
(DELIBERATION N° B2016_0576)

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 37.